



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI  
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SOUS-DIRECTION INSERTION ET COHESION SOCIALE  
7 SQUARE MAX HYMANS  
75741 PARIS CEDEX 15

**Mission Insertion Professionnelle**

Affaire suivie par : MIP

Mél : [mip.dgefp@finances.gouv.fr](mailto:mip.dgefp@finances.gouv.fr)

Téléphone : 01 43 19 28 30

Télécopie : 01 43 19 28 05

[www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Paris, le 30 septembre 2009

Le Délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle

à

Madame et Messieurs les Préfets de région

*Directions régionales du travail, de  
l'emploi et de la formation professionnelle*

*Direction régionale de l'industrie, de la  
recherche et de l'environnement  
préfigurant la Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi  
(DIRECCTE) de Languedoc-Roussillon*

*Direction régionale de la concurrence, de  
la consommation et de la répression des  
fraudes, préfigurant la Direction régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi  
(DIRECCTE) de Provence-Alpes-Côte  
d'Azur*

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
département

*Directions du travail, de l'emploi et de la  
formation professionnelle*

*Directions départementales du travail, de  
l'emploi et de la formation professionnelle*

Monsieur le directeur général de Pôle  
emploi

Monsieur le directeur général de l'ASP

**Objet : Circulaire DGEFP n°2009-38 du 30 septembre 2009, relative au déploiement des périodes d'immersion dans les CAE-jeunes**

N° NOR : ECED0921876C

Pour les jeunes embauchés en CAE dans les collectivités territoriales et les associations, le développement de compétences transférables dans le secteur privé constitue l'une des priorités du plan d'action en faveur des jeunes annoncé par le président de la République.

Conformément à la circulaire DGEFP n° 2009-19 du 29 mai 2009, vous avez sollicité des crédits d'ingénierie pour recourir à des opérateurs afin de vous appuyer dans la mise en œuvre des actions propices au développement de ces compétences transférables, en particulier par la mise en œuvre de périodes d'immersion en entreprise.

Vous avez reçu une lettre de notification des montants qui vous ont été accordés. Il convient désormais de mobiliser dans les meilleurs délais les opérateurs auxquels vous souhaitez faire appel.

La présente circulaire complète celle du 29 mai dernier, en vous apportant des précisions relatives au paiement des opérateurs (I). J'appelle par ailleurs votre attention sur le pilotage renforcé qui vous est demandé sur ce programme (II), dont vous aurez à me rendre compte régulièrement (III).

## **I- Le paiement des crédits d'ingénierie du CAE-jeunes est effectué sur la base d'une convention transmise à l'ASP**

### **1.1 Elaboration d'un document conventionnel**

Quel que soit l'opérateur retenu (membre du service public, comme les missions locales, établissement public à compétence exclusive comme le CNFPT, prestataire retenu par marché public...) vous devrez disposer d'un document conventionnel retraçant les engagements des deux parties.

Ce document doit être adressé à l'ASP dès signature.

### **1.2 Modalités de paiement et de contrôle**

L'ASP procédera au versement des acomptes ou avances, dès réception du compte rendu d'exécution émis par l'opérateur et de l'attestation de service fait valant bon à payer.

Le versement des acomptes interviendra dans la limite de 25 jours à compter de la date de réception de l'ensemble des documents nécessaires au paiement. Le nombre et le montant des acomptes seront fonction des modalités prévues par le marché ou la convention.

## **II- Le pilotage des CAE destinés aux jeunes est renforcé**

**Dans le cadre de ce pilotage renforcé, les périodes d'immersion doivent être systématiquement promues et faire l'objet d'une identification destinée à améliorer le suivi du programme.**

En effet, l'organisation de périodes d'immersion est une condition déterminante de réussite du passage du jeune embauché en CAE vers le secteur marchand, grâce à l'acquisition de ces compétences transférables.

**Dans ces conditions, il convient non seulement de les promouvoir mais également de prévoir cette possibilité dès la signature du contrat et en conséquence d'activer systématiquement la rubrique « immersion » du formulaire Cerfa.** L'attention des prescripteurs (missions locales et sites de Pôle emploi) doit être particulièrement appelée sur ce point dès réception de la présente instruction et dans le cadre des comités de pilotage du programme CAE-jeunes. Cette démarche permettra de tirer le meilleur profit de l'offre de service qu'il vous appartient de mettre en place pour le développement de l'immersion.

Le suivi de la montée en charge du dispositif sera ainsi facilité, en prenant en compte les prescriptions de CAE d'une durée d'au moins 12 mois, au bénéfice des jeunes de moins de 26 ans, recrutés auprès d'une collectivité territoriale ou d'une association (hors ACI), et comprenant des périodes d'immersion dûment enregistrées grâce à la rubrique « immersion » du Cerfa.

### **III- Vous me rendrez compte de votre action pour le déploiement des CAE jeunes**

Afin de permettre un pilotage renforcé par les services déconcentrés, un tableau de bord, que vous voudrez bien trouver ci-joint, devra m'être adressé tous les 15 jours. Les correspondants compétents pour le programme le renseigneront. Ils accorderont une attention toute particulière à l'organisation des périodes d'immersion.

Pour le déploiement du programme, vous serez également en charge de l'organisation des comités de pilotage. Vous me communiquerez leurs dates, de telle sorte que mes collaborateurs, et dans certains cas le cabinet du ministre, puissent y participer.

Vous trouverez en annexe l'organisation adoptée par la DGEFP pour mieux vous appuyer dans le cadre de ce programme.

\* \*  
\*

Je vous remercie de votre engagement personnel sur ce dossier qui contribue à apporter aux jeunes des solutions nouvelles d'emploi, tout en soutenant la dynamique de performance des contrats aidés comme outil d'accès et de retour à l'emploi.

Bertrand MARTINOT  
  
Délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle

**Annexe 1 : Tableau de bord du programme CAE-jeunes**

<b>Bilan d'étape au ....</b>					
<b>FONCTIONS DU PROGRAMME</b>	<b>Opérateur responsable</b> (Pôle emploi, Missions locales ou prestataire)	<b>Objectifs cibles fixés avec l'opérateur</b>	<b>Calendrier / état d'avancement</b>	<b>Freins identifiés</b>	<b>Points particuliers</b> (ex : bonne pratique, site expérimental, partenariat exemplaire...)
<b>Prescription</b>					
<b>Information : collectivités territoriales, entreprises</b>					
<b>Prospection des entreprises et construction des fiches de poste</b>					
<b>Organisation des périodes d'immersion</b>					
<b>Animation du programme</b>					
<b>Préparation des sorties</b>					

## Annexe 2 : correspondants régionaux de la Mission Insertion Professionnelle

Régions	Correspondants MIP
Alsace Champagne-Ardenne Franche-Comté Languedoc-Roussillon Lorraine	Lise Lecardonnel <a href="mailto:lise.lecardonnel@finances.gouv.fr">lise.lecardonnel@finances.gouv.fr</a>
Aquitaine Limousin Pays-de-la-Loire Poitou-Charentes Provence-Alpes-Côte-D'azur	Juliette Papazian <a href="mailto:juliette.papazian@finances.gouv.fr">juliette.papazian@finances.gouv.fr</a>
Auvergne Centre Haute-Normandie Nord-Pas-de-Calais Picardie	Christine Schmitt <a href="mailto:christine.schmitt@finances.gouv.fr">christine.schmitt@finances.gouv.fr</a>
Guadeloupe Guyane Martinique Réunion	Catherine Dinnequin <a href="mailto:catherine.dinnequin@finances.gouv.fr">catherine.dinnequin@finances.gouv.fr</a>
Rhône-Alpes Midi-Pyrénées Corse Bretagne Bourgogne	Marie-Agnès Pariat-Pommeray <a href="mailto:marie-agnes@pariat-pommeray@finances.gouv.fr">marie-agnes@pariat-pommeray@finances.gouv.fr</a>
Ile-de-France	Veronique Delarue <a href="mailto:veronique.delarue@finances.gouv.fr">veronique.delarue@finances.gouv.fr</a>
Basse-Normandie	Kathleen Agbo <a href="mailto:kathleen.agbo@finances.gouv.fr">kathleen.agbo@finances.gouv.fr</a>